



Contrat et confirmation de réservation

Merci de l'intérêt porté à notre "Repère" en bois rond.
C'est avec plaisir que nous vous confirmons votre réservation.

| Locateur | Locataire |
|---|-----------|
| 9273-9705 Québec inc. 1470 boul. Franquet Chambly, Qc J3L 6K8 514-891-6154 info@quebecchalet.ca | |

| Chalet loué | Détails de la réservation | |
|---|---------------------------|--|
| LE REPÈRE DU MASSIF 13, Promenade du Saint-Laurent Petite-Rivière-St-François, Qc GOA 2L0 Téléphone: (1) 418-632-5552 www.quebecchalet.ca | Date/heure d'arrivée | |
| | Date/heure départ | |
| | No de nuitées | |
| | No de personnes | |

| Tarification | |
|--------------------------------|--|
| Tarif (\$ CAD) | |
| Taxe sur hébergement 3% | |
| Sous-total (avant taxes) | |
| 80921 2673 RT0001 (TPS 5%) | |
| 1212449594 TQ0001 (TVQ 9,975%) | |
| TOTAL | |



Modalités de paiement

| Date de réservation | |
|--|--|
| 20% à titre de dépôt sur la location payable par chèque à l'ordre du propriétaire | |
| Solde de la location payable par chèque <i>postdaté</i> 30 jours précédant la date du début du séjour | |
| 500 \$ à titre de dépôt de garantie pour bris et dommages par chèque, daté de la journée du début de votre séjour. Ce dépôt vous sera retourné dans les 21 jours suivant votre séjour, si aucun dommage n'a été causé à la résidence | |

Veillez lire et signer le présent contrat de location et le retourner au propriétaire dans les cinq (5) jours afin de confirmer votre réservation.

**Il est important de joindre les trois chèques à votre envoi.
Les chèques doivent être libellés à l'ordre de 9273-9705 Québec inc.**

Clauses particulières

- Le chalet ne peut être utilisé qu'à des fins de villégiature.
- Le locataire ne peut céder ses droits en vertu du contrat de location ni sous-louer le chalet.
- Les heures d'arrivée et de départ doivent être respectées. Si le locataire ne quitte pas pour midi la journée du départ spécifiée au contrat, des frais additionnels de 100\$ de l'heure pourront être facturés (taxes en sus)
- L'utilisation d'internet est limitée à 1Go par jour de location (aval/amont). Chaque Go excédentaire sera facturé au tarif de 2,50\$.
- Les interurbains et les locations payantes seront facturés à l'utilisation au tarif indiqué par Bell.



Modalités de location et restrictions

- Les animaux ne sont pas permis à l'intérieur du chalet.
- Il est interdit de fumer dans le chalet.
- La literie est fournie (oreillers, draps, serviettes).
- Le propane pour le BBQ extérieur est fourni (l'été seulement).
- Le déneigement de l'entrée et du balcon est effectué quotidiennement selon les conditions météorologiques.
- Une quantité préétablie de bois de chauffage est fournie pour chaque séjour.
- **Durant votre séjour et/ou lors de votre départ, vous devez vous assurer de:**
 - Remettre le chalet dans le même état qu'à votre arrivée (sauf le ménage).
 - Fermer et verrouiller toutes les portes et fenêtres.
 - Laver la vaisselle (mettre le lave-vaisselle en marche).
 - Ne pas laisser le foyer fonctionner sans surveillance et respecter les consignes d'allumage.
 - Ramasser et disposer les ordures dans les bacs situés à l'extérieur - vert pour les déchets domestiques et bleu pour la récupération (verre, plastique, papier).
 - Aviser le locateur de tout bris ou dommage causé durant votre séjour.
 - Le locataire est responsable de tout bris causé par ses actions personnelles.
 - Veuillez noter que si l'eau du Spa est irrécupérable (vin, bière...) suite à votre séjour, un supplément de 300\$ sera ajouté à votre facture pour le changement d'eau.
 - Videz le lave-vaisselle avant de quitter ainsi que toutes les poubelles.
 - Défaites tous les lits utilisés et les regrouper près de la salle de bain.
 - N'oubliez pas de vider le frigo lors de votre départ.
 - Les chaises extérieures utilisées doivent être remisées avant votre départ.

Si l'une ou l'autre de ces étapes n'est pas faite nous nous verrons dans l'obligation de vous facturer un supplément d'entretien ménager. Bref, sans faire le ménage

Assurez-vous de laisser le chalet propre. Si l'une ou l'autre de ces restrictions n'est pas observée durant le séjour, le propriétaire se réserve le droit d'expulsion et ce, sans aucun remboursement du séjour.



Modalités de réservation

Un dépôt de 500 \$ pour garantir les bris et dommages est également exigé. Ce chèque doit être daté de la journée du début de votre séjour. Ce dépôt ne porte pas intérêt et vous sera remis dans les 21 jours suivant votre séjour si aucun dommage n'a été causé à la résidence. Dans le cas contraire, le dépôt sera appliqué à la réception des dommages sous réserve du droit pour le propriétaire de réclamer le coût des dommages qui excède le montant du dépôt.

Lorsque la réservation est faite moins de trente (30) jours avant la date du début du séjour, le paiement complet de la location et du dépôt pour bris et dommages sont exigés immédiatement.

Ce contrat de location doit être signé par le locataire et retourné au propriétaire, accompagné des paiements mentionnés dans "Mode de paiement", dans les 5 jours ouvrables suivant sa réception. À défaut, le contrat de location sera annulé sans nécessité d'avis de la part du locateur.

Modalités d'annulation

Tout avis d'annulation doit se faire par avis écrit au propriétaire. Si l'avis d'annulation est reçu un minimum de 30 jours avant la date de début du séjour, le dépôt de 20 % sera conservé par le locateur à titre de dommages-intérêts. Les chèques postdatés pour le solde sur la location et le dépôt de garantie pour bris et dommage vous seront retournés.

Dans le cas d'une annulation reçue moins de trente (30) jours précédant la date du séjour, toutes les sommes perçues seront conservées par le locateur à titre de dommages-intérêts sauf le dépôt de garantie pour bris et dommage légal qui vous sera retourné.



Dégagement de responsabilité

Le locateur ne pourra être tenu responsable d'aucun dommage matériel ou corporel survenu dans ou sur l'immeuble loué pendant la période de location et ce pour quelque cause que ce soit, sauf faute intentionnelle ou faute lourde de la part du locateur. Le locataire s'engage à tenir le locateur quitte et indemne de toute réclamation présentée par qui que ce soit résultant de tels dommages.

Signature

| | |
|-------------------------------|-------------|
| | |
| Signature du locateur | Date |
| | |
| Signature du locataire | Date |